



Différent qui m'oppose à un avocat

Par **Moh84**, le **08/02/2013** à **14:03**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire pour vous faire part du différent qui m'oppose à un avocat . Et j'attends avec plaisir votre aide

En rapport avec lui depuis début 2012, j'avais proposé de lui confier 4 affaires:

Pour la 1er affaire, L'avocat avait accepté de prendre en charge la procédure, en indiquant (courriel) des honoraires de 350 €. Il m'a ensuite indiqué (courriel) que si j'étais éligible à l'Aide Juridictionnelle totale aucun horaire ne me serait demandé. L'Aide Juridictionnelle totale m'a effectivement été accordée par décision du TGI .

En ce qui concerne la 2ème et la 3ème affaires, l'avocat a précisé (lettre) les diligences accomplies pour ces dossiers ont été facturées et réglées 80 € au titre de consultation juridique. Il m'a ensuite proposé (lettre) de me représenter dans ces deux affaires, en précisant que la consultation juridique ne serait pas intégrée dans la facture relative à la procédure pénale puisqu'il avait passé de nombreuses heures à étudier les pièces, et qu'il lui paraissait légitime d'être gratifiée pour cette prestation. Dans ce même courrier Il me précisait que ses honoraires s'élèveraient à environ 1.000 € par affaire.

Enfin, en ce qui concerne la dernière affaires, après que j'aie réglé 1.000 € soit l'intégralité du dossier, L'avocat m'a fait savoir (courrier) que suite à un courrier qu'il aurait reçu de la partie adverse lui indiquant que « manifestement il n'avait pas été informé des éléments réels de ce dossier », courrier qu'il ne pas communiqué, il ne poursuivrait pas cette affaire.

Entre temps, j'avais reçu la convention d'honoraires de L'avocat et constaté avec surprise que les 1.000 € environ par affaire s'étaient transformés en 1.500 € plus de nombreux frais

annexes.

Je lui ai donc fait part de mon étonnement et lui ai demandé des explications. La seule que j'ai pu obtenir était que les 1.000 € étaient hors taxes, alors que les 1.500 € étaient un montant TTC (courrier).

Puisque qu'il ne souhaitait plus défendre mes intérêts, j'ai tenté à l'amiable de me faire rembourser les 1.000 € versés, ce qu'il a catégoriquement refusé de faire, disant que cette somme couvrait les heures de travail passées sur mes dossiers.

Je me suis donc adressé au Bâtonnier de son Barreau pour un arbitrage. Il a rétorqué que compte-tenu de ma soi-disant mauvaise foi, il se réservait le droit d'engager une procédure de taxation de ses honoraires, prenant en considération qu'il aurait passé 38 heures sur les différents dossiers qu'il pourrait facturer à 100 €/heure soit une facture totale de 3.800 €.

Hors Il avait accepté la 1er affaire avec l'Aide Juridictionnelle, ce qui lui interdit de demander un dédommagement supplémentaire à son client,

a été rémunéré pour l'étude des dossiers de 2ème et 3ème affaires

et a reçu 1.000 € pour la 4ème affaire.

En outre dans le courrier de restitution des dossiers, que j'ai pris la précaution de faire ouvrir devant huissier, force a été de constater que n'y figurait pas le courrier qui aurait motivé sa décision de ne pas poursuivre la 4eme affaire où il a encaissé les 1000€

Il a aussi eu l'inélégance de faire remarquer au Bâtonnier que l'Aide Juridictionnelle pour la 1er affaire m'a été accordée pour un tribunal qui s'est révélé être pas l'autorité compétente, situation qu'il aurait dû être en mesure d'anticiper lui-même.

Devant le renoncement de cet avocat, j'ai dû m'adresser à un autre avocat, qui s'est mis en rapport avec lui pour la transmission de certains dossiers. Je déplore qu'à cette occasion, il m'ait été rapporté qu'il avait tenu des propos mensongers et diffamatoires à mon égard, allant jusqu'à prétendre que j'aurais déjà dénoncé un autre avocat devant le Barreau, ce qui est totalement faux.

Pour la mauvaise foi évidente de Cet avocat et son non respect du code des avocats je ne sais pas si une personne peut répondre à ma recherche désespérée d'un avocat motivé bienveillant et honnête pour m'aider dans la suite de mon affaire.

Merci d'avance